

# VILLE DE CARCANS - 33121

Arrondissement de LESPARRÉ / Canton du SUD MEDOC

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

**NUMERO 143/2021**

### **ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CONSOMMATION D'ALCOOL SUR LA VOIE PUBLIQUE - 33121 CARCANS MAUBUISSON**

\*\*\*\*\*

LE MAIRE DE CARCANS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L.2212-2 ;

VU le Code pénal et notamment son article R610-5;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L 3341-1 et R 3353-1 ;

VU le règlement sanitaire départemental du 23 décembre 1983 modifié ;

VU l'arrêté municipal du 23 juillet 1999 ;

VU mon arrêté numéroté n°70-2021 du 06 Mai 2021 réglementant la consommation d'alcool sur la voie publique ;

**CONSIDERANT** les nuisances en matière de salubrité, de sécurité et de tranquillité publiques dues à la consommation de boissons alcoolisées sur les voies, places et parkings de la commune ;

**CONSIDERANT** la présence de mineurs susceptibles de fréquenter les voies et espaces publics ci-apres énumérés,

**CONSIDERANT** que la consommation de boissons alcoolisées sur le domaine public porte aussi atteinte à la sécurité, et à la salubrité publiques eu égard à l'abandon de déchets qu'elle est susceptible d'entraîner ( verres brisés, canettes...)

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prescrire les mesures portant réglementation de la consommation de boissons alcoolisées en dehors des lieux ou elle est autorisée sous la responsabilité des exploitants de débits de boissons dument formés

**CONSIDERANT** les observations émises par Monsieur le Sous-Préfet de Lesparre

Médoc portant sur l'amplitude horaire, la période d'application et la présence d'un plan afin de visualiser le périmètre visé ;

**- ARRETE -**

**ARTICLE I** : Les arrêtés municipaux respectifs du 23 juillet 1999 et n°70-2021 portant interdiction de consommation de boissons alcoolisées en dehors des lieux autorisés sont abrogés et remplacés par les dispositions suivantes :

**ARTICLE II** : La consommation de boissons alcoolisées est interdite du 01 juin au 30 septembre de chaque année de 00h (minuit) à 06 heures sur les voies, places et lieux publics de la commune ci-après :

- Aux abords de l'école élémentaire PIERRE VIGNEAU

- Abords des équipements sportifs du centre ville ( skate park, city stade, terrains de pétanque, cours de tennis...)

- Sur les aires dédiées aux enfants

- Promenade du front du lac

- Plage lacustre et ses abords ( Maubuisson et Bombannes)

- Partie piétonne de l'avenue de Maubuisson
- Parkings de Maubuisson (Allée Fernand Bernède, Allée du mail, place du marché)
- Place du pôle
- Place Marcel Prévost
- Parkings de Carcans plage
- Plage océane ;
- Aux abords des postes de secours et des zones hélicopt
- Aux abords des trois cales de mise à l'eau ( Montaut, Trou du facteur, La Gracieuse)

**ARTICLE III** : Cette interdiction se s'applique pas aux lieux suivants :

- terrasses de café et de restaurants,
- aires de piques-niques aménagées aux heures des repas,
- lieux de manifestations locales où la consommation d'alcool a été autorisée.

**ARTICLE IV** : Conformément aux dispositions de l'article R610-5 du Code Pénal, tout manquement distinct aux obligations édictées par le présent arrêté sera réprimé par une amende prévue pour les contraventions de 1ere classe.

**ARTICLE V** : Le service de Police Municipale, la gendarmerie nationale , sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au représentant de l'État, et copie au service de police municipale, et affichée sous les formes réglementaires.

Fait à CARCANS, le 08 Juillet 2021



LE MAIRE,

Patrick MEIFFREN



# CARCANS BOURG

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 033-213300973-20210708-ARPM21\_7\_8\_143-AR





# CARCANS MAUBOUSSIN

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 033-213300973-20210708-ARPM21\_7\_8\_143-AR





# CARCANS PLAGE

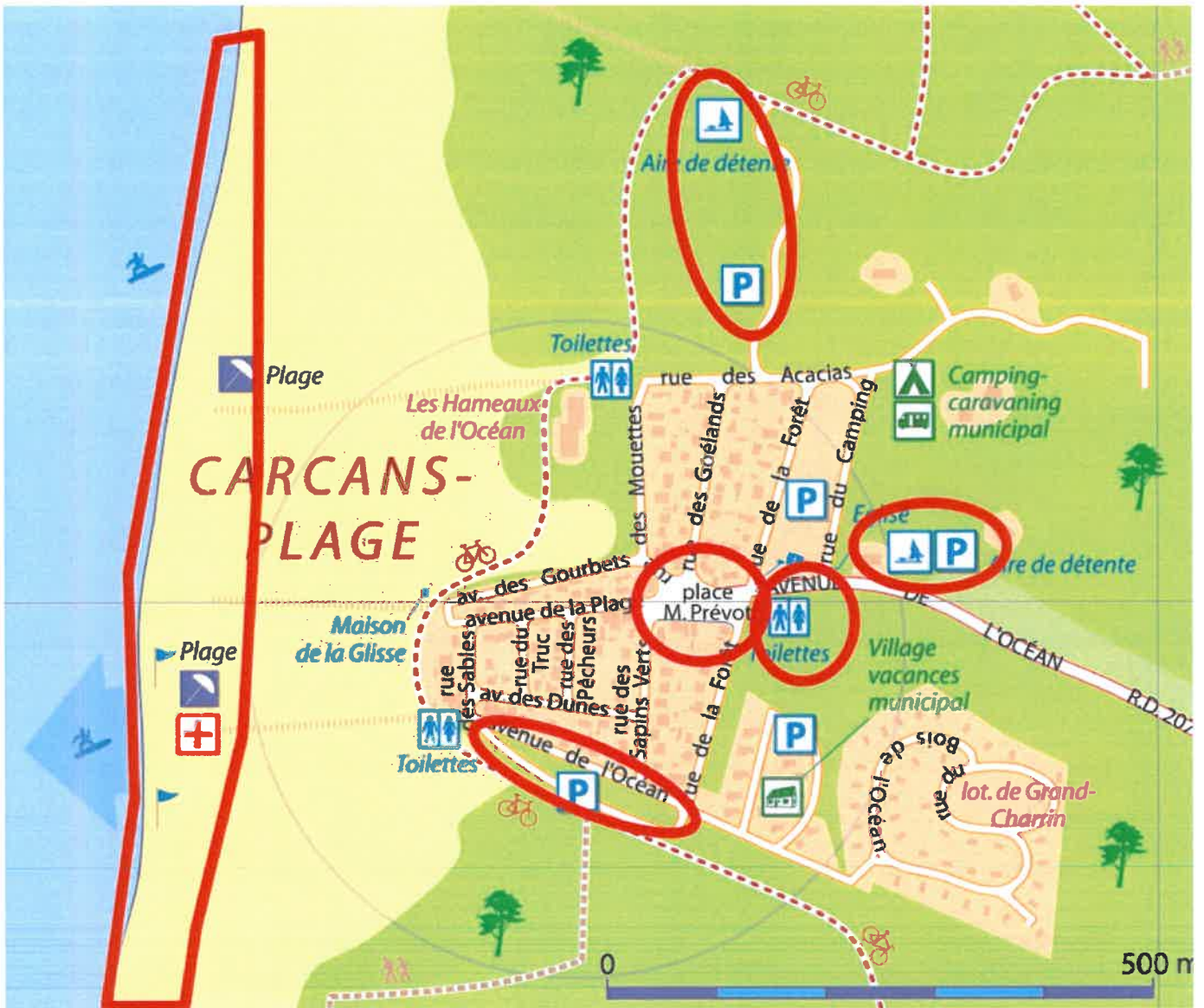
Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 033-213300973-20210708-ARPM21\_7\_8\_143-AR





# CARCANS BOMBANNES

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

Berger  
Levrault

ID : 033-213300973-20210708-ARPM21\_7\_8\_143-AR

